

Relevé de décisions du Comité de Direction du 19 décembre 2020

Afin d'organiser l'Assemblée Générale de la Ligue en mode dématérialisé le 9 janvier 2021 à 14h00, le Bureau a saisi le 16 décembre 2020 l'avis à la CRSOE afin de préciser, les points 2 et 3 du paragraphe - Organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue en mode dématérialisé – Modalités d'organisation adoptés lors du Comité de Direction du 5 décembre 2020.

La CRSOE en date du 17 Décembre 2020 a rendu un avis favorable aux 2 demandes du Bureau de la Ligue.

Ainsi le Comité de Direction propose de modifier les points 2 et 3 du paragraphe - Organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue en mode dématérialisé – Modalités d'organisation adoptés lors du Comité de Direction du 5 décembre 2020 :

2. Afin de permettre à tous les clubs de participer à cette Assemblée Générale et de faciliter son organisation en mode dématérialisé et, après confirmation de notre prestataire informatique, il est précisé que :

De façon prioritaire, les clubs pourront s'inscrire pour participer à l'Assemblée Générale au plus tard le mardi 5 janvier 2021 à 12h00.

Dans le cas où un club ne se serait pas inscrit le mardi 5 janvier 2021 à 12h00, un délai supplémentaire pourra être accordé aux délégués de club pour s'inscrire jusqu'au samedi 9 janvier 2021 - 13h00.

L'inscription se fera au moyen d'un questionnaire Google Form qui sera envoyé à la même date que la convocation à la nouvelle AG.

Les services de la Ligue feront plusieurs communications afin de rappeler la date limite d'inscription à tous les clubs et notamment lors des 6 journées de formation organisées pour « participer à une AG virtuelle ».

Il est précisé que tous les clubs recevront le lien et un mot de passe pour se connecter et participer à l'Assemblée générale.

Résultat du Vote : adopté à l'unanimité

3. Dans le cas où un Président de Club mandate un membre de son club pour le représenter, il devra faire parvenir le modèle de mandat à ligue.normandie@fft.fr au plus tard le samedi 9 janvier 2021 - 13h00

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

Les autres points de l'organisation de l'Assemblée Générale adoptés le 5 décembre 2020 restent inchangés.